



Projet de territoire

Petites villes de demain

et Opération de revitalisation de territoire

4. Fiches action

Orientation 5 : Développer les solidarités à l'échelle du territoire



Axes	Actions	Maître(s) d'ouvrage
Axe 5.A : Renforcer les équipements du pôle de centralité au service du bassin de vie	77) Construire un pôle de santé de portée intercommunale qui s'intègre à un dispositif de santé global impliquant l'ensemble des professionnels de santé	CCPB
	78) Créer un nouveau complexe sportif et récréatif sur une friche industrielle à la plaine d'Arlod	Commune de Valserhône
	79) Elaborer et mettre en œuvre un plan écoles (<i>carte scolaire et évolution des bâtis</i>)	Commune de Valserhône
	80) Accompagner la création du nouvel EHPAD Croix rouge	Commune de Valserhône
Axe 5.B : Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi	81) Créer un groupe de réflexion sur le taux de chômage et l'évolution des formations professionnelles en fonction des besoins du territoire	CCPB
	82) Aménager un nouveau local loué aux « Restos du Cœur »	Commune de Valserhône
	83) Implanter « La Recyclerie du Pays Bellegardien » et accompagner l'association « Alfa 3A » pour la relocalisation de son chantier d'insertion « Vêt'cœur »	CCPB
Axe 5.C : Améliorer la qualité de vie et d'accessibilité aux services pour tous les âges	84) Accompagner la création des projets d'habitat inclusif	Commune de Valserhône et CCPB
	85) Mener des actions pour tisser des liens sociaux (liens intergénérationnels, cohésion sociale...)	Commune de Valserhône
Axe 5.D : Permettre aux citoyens de choisir des projets publics	86) Mettre en place un budget participatif au sein de la commune de Valserhône	Commune de Valserhône
Axe 5.E : Faire évoluer le zonage des politiques de l'habitat de Valserhône	87) Poursuivre la demande de modification du zonage B2 en B1, en vue de rendre la commune plus attractive pour les bailleurs sociaux et privés	Commune de Valserhône

FICHE ACTION N°77

Construire un pôle de santé de portée intercommunale qui s'intègre à un dispositif de santé global impliquant l'ensemble des professionnels de santé

Orientation stratégique	5. Développer les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.A. Renforcer les équipements du pôle de centralité au service du bassin de vie
Statut	Engagée
Maître d'ouvrage	CCPB
Description de l'action	<p>Le parc d'activités économiques (PAE) de Vouvray est une zone économique communautaire située sur la commune de Valserhône. Elle a accueilli en 2017 une clinique privée psychiatrique de 100 lits. Le pôle santé porté par la CCPB projeté sur ce PAE a pour objectif de répondre à une désertification médicale très préoccupante sur le Pays Bellegardien (4,8 Médecins Généralistes (MG) pour 10 000 habitants - préconisation ARS : au moins 7 MG pour 10 000 habitants -, 70% des MG ont plus de 55 ans, 35% des MG ont plus de 60 ans, 9 MG sur Valserhône : 4 départs non remplacés dans les deux ans.</p> <p>La CCPB a missionné la société Office Santé pour prospecter auprès des professionnels de santé en janvier 2020. A ce jour, elle dispose de suffisamment d'engagements de professionnels de santé pour monter un projet immobilier d'environ 11864 m² réparti en 3 bâtiments (2 lots). Office Santé intervient en qualité de concepteur, réalisateur, investisseur et gestionnaire du projet. Le pôle santé comprendra une maison de santé avec 18 salles de consultation, une pharmacie, un laboratoire de radiologie, locaux médecine du travail. Le permis de construire a été accordé le 27 avril 2022. Une seconde phase est prévue à court terme.</p> <p>Complémentairement à la cession des lots à construire par Office Santé (acte du 16/11/2022), la CCPB va aménager les terrains de la propriété communautaire d'environ 10 000 m² situé à l'entrée EST (rue Sainte Catherine), afin d'y réaliser notamment la voie d'accès, les stationnements et les espaces verts.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Office santé – (siège à Rennes) Après construction garde la propriété des cellules et les met en location ou /et vend les cellules aux professionnels de santé Office services gère les bâtiments et l'ensemble des services. - KER SANTE est une association qui porte des Centres de Santé en France, avec des médecins salariés. Cette association sera locataire d'OFFICE SANTE pour installer 3 médecins salariés. De



	<p>plus, le projet permettrait de développer une antenne délocalisée à Injoux-Génissiat et de territorialiser cette action.</p> <p>- ARS...</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Pour la CCPB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de VRD (Terrassement, réseaux dont rétention EP, parking public, éclairage, espaces verts) : 763 101 € - Maitrise d'œuvre et Dossier loi sur l'eau : 33 000 € - branchement ENEDIS: 8655€
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>DSIL 138 815 € CD01 CFG 445 000 € CCPB 220 939 €</p>
Calendrier	<p>Appel d'offre octobre/novembre 2022. Signature des marchés : novembre 2022 Livraison plate-forme : printemps 2023, fin VRD fin 2023/début 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Contrat local de santé</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de professionnels accueillis</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Lutte contre la désertification médicale et renforcement de l'attractivité du territoire, à la fois pour les professionnels de santé qui sont de plus en plus en demande de ce type de fonctionnement, et pour les habitants/futurs habitants.</p>



Représentations graphiques du futur pôle de santé pluridisciplinaire du Pays Bellegardien

FICHE ACTION N° 78

Créer un nouveau complexe sportif et récréatif sur une friche industrielle à la plaine d'Arlod

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.A. Renforcer les équipements du pôle de centralité au service du bassin de vie
Statut	Travaux en cours de réalisation
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>La Commune de Bellegarde-sur-Valserine a acquis en 2014 l'emprise foncière de l'ancien site industriel Pechiney Electrometallurgie, situé à l'entrée Nord du quartier d'Arlod.</p> <p>Avec cette acquisition, la Commune concrétise son opportunité de requalifier cet ancien site industriel en complexe sportif et récréatif. Cette opération s'inscrit dans un projet urbain plus large intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le transfert du pôle Rugby existant Rue de la Carterie ; • Le transfert du tennis club de Bellegarde existant chemin des Gorges sur la commune déléguée de Châtillon en Michaille ; • Le développement d'un éco-quartier en lieu et place des terrains ainsi transférés. <p>Le site d'Arlod sera ainsi essentiellement destiné aux activités de rugby (entraînement et compétition) et de tennis. Il accueillera également une piste d'athlétisme, des terrains de padel, de tennis de table et de tir à l'arc, une salle de musculation et un espace de convivialité.</p> <p>Le tènement a d'ores et déjà fait l'objet de nombreuses études portant notamment sur l'empreinte industrielle (pollution) et sur sa capacité de remblaiement.</p> <p>Ces études ont permis d'engager au préalable les démolitions des derniers bâtiments industriels et de mettre à disposition les terrains à une entreprise de TP pour la mise en place de remblais.</p> <p>A ce jour, les travaux de construction sont en cours.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département, Fédérations
Dépenses prévisionnelles	Toutes dépenses confondues (études, MOE, travaux...) : 26 074 217 € TTC soit 20 090 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - commune de Valsershône : 6 690 000€ (dont cession de terrains Musinens 6 000 000€) - fonds de concours CFG Département : 7 200 000€ - Région : 5 000 000€ - Etat (DETR) : 1 200 000€
Calendrier	Travaux en cours de réalisation, livraison début d'année 2024.



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dépenses budgétaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'activité sportive, scolaire et associative, mais aussi participation à l'évolution positive de l'image du territoire, puisque ce site est très visible depuis le viaduc de l'A40.



VUE DU COMPLEXE DEPUIS LE PARVIS



FICHE ACTION N° 79

Elaborer et mettre en œuvre un plan écoles

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.A. Renforcer les équipements du pôle de centralité au service du bassin de vie
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valsershône
Description de l'action	<p>La commune de Valsershône subit des évolutions démographiques importantes, mais de natures différentes selon ses quartiers. En conséquence, ses écoles voient leur niveau de fréquentation évoluer fortement depuis plusieurs années : certaines voient le nombre d'élèves décliner, quand d'autres voient le nombre d'élèves augmenter. En parallèle, la commune possède 9 écoles, dont certaines sont à rénover.</p> <p>Pour répondre à ces deux problématiques, la commune engage une réflexion afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part de réformer la carte scolaire de la commune ; • d'autre part d'envisager sur les prochaines années l'évolution (rénovation, extension...) du bâti de certaines écoles, en rapport avec son nouveau découpage géographique, en créant un plan pluriannuel d'investissement. <p>Cette réflexion devrait aboutir à un « plan écoles » et à un plan pluriannuel d'investissement afin de prévoir l'échelonnement de sa mise en œuvre.</p>
Partenaires	-
Dépenses prévisionnelles	Pas de dépenses chiffrées à ce stade
Plan de financement	-
Calendrier	Les premières orientations seront prochainement débattues par les élus
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien à venir avec la réactualisation du Projet éducatif de territoire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Elaboration effective de ce plan Mise en œuvre effective du plan si validé
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permettra de fournir une réelle stratégie cohérente et de long terme aux acteurs de la communauté éducative.



FICHE ACTION N°80

Accompagner la création du nouvel EHPAD Croix rouge

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.B. Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>La Croix rouge a souhaité créé un nouvel EHPAD en remplacement de celui existant sur la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine (dans un état dégradé et trop petit par rapport aux besoins). L'ex-commune éponyme a, pour accompagner ce projet, acheté puis cédé à l'euro symbolique à la Croix rouge un terrain au sud de la cité scolaire Saint-Exupéry.</p> <p>Les travaux ont débuté en 2017, et devraient se terminer en 2023, après une succession de divers problèmes. De ces travaux sera livré un EHPAD d'une superficie doublée, d'un nombre de chambres supérieur (de 67 à 82), dont 13 places dédiées aux personnes handicapées vieillissantes et 2 places d'hébergement temporaire, avec plus de personnel.</p>
Partenaires	Croix rouge SEMCODA : constructeur
Dépenses prévisionnel/définitif	Vente du terrain à la Croix rouge par la commune : 1€ symbolique Coût des travaux : 10,2 millions d'euros par la Croix rouge (contre 8 millions prévus à l'origine)
Plan de financement	-
Calendrier	Livraison prévue à l'automne 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Ouverture de l'EHPAD
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet EHPAD est un des deux que compte Valserhône. La livraison d'un établissement aux dernières normes sera un gain de confort indéniable pour les résidents comme le personnel. Cela pourra aussi donner une image plus attractive de la commune, de par son confort, mais aussi de par l'esthétique du bâtiment, situé en bord de l'avenue Saint-Exupéry, très passante (11 000 véhicules/ jour).





Visuel de l'EHPAD en construction

FICHE ACTION N°81

Créer un groupe de réflexion sur le taux de chômage et l'évolution des formations professionnelles en fonction des besoins du territoire

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.B. Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi
Statut	En projet
Maître d'ouvrage	La CCPB
Description de l'action	<p>Les métropoles françaises concentrent aujourd'hui une grande partie des offres et services qui font l'attractivité d'un territoire : les emplois, les équipements sportifs et culturels, l'offre médicale, les formations, les transports... et donc, le principal enjeu des territoires éloignés de ces métropoles (ruraux, périphériques) comme le nôtre, est de rester attractifs notamment auprès des jeunes et des actifs.</p> <p>Nous sommes aussi dans un contexte transfrontalier tendu, il nous faut donc favoriser le développement de la formation notamment supérieure sur notre territoire et encourager le développement des organismes de formation locaux.</p> <p>Sur notre territoire, les employeurs du territoire font tous le même constat : leur difficulté à recruter. En parallèle, le taux de chômage y reste plus élevé que les moyennes (nationale, régionale, départementale...). Aujourd'hui les entreprises de notre territoire peinent à recruter de nombreux profils techniques en provenance de formations infra-bac et bac notamment. Par ailleurs, le territoire et les territoires de destination de nos actifs (Genève, Pays de Gex, Haute-Savoie et Lyon) sont demandeurs d'actifs post-bac entre autre. Dans le même temps, peu de formations post-bac sont existantes sur le Pays Bellegardien. L'immense majorité des bacheliers poursuivent leurs études, quand ils le peuvent financièrement, au sein des formations concentrées dans les grandes agglomérations : Lyon en premier lieu, puis Grenoble, Annecy ou Chambéry notamment.</p> <p>Améliorer l'attractivité des territoires éloignés des métropoles nécessite que nous rendions les emplois de notre territoire plus attractifs. Pour cela, il est possible d'agir sur de nombreux facteurs (immobilier, transport, politique RH des entreprises...) mais un est crucial : nous devons mettre en place des formations professionnelles sur le territoire qui correspondent aux emplois du territoire.</p> <p>Le but de créer un groupe de travail à l'initiative de la CCPB, serait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mieux comprendre les raisons des difficultés de recrutement des entreprises, face à un taux de chômage demeurant plus élevé que dans le reste de la région ; • d'envisager, avec les partenaires de la formation, d'éventuelles évolutions de l'offre de formations professionnelles, dans le but de former sur place des adultes en formation continue, dans des formations cohérentes avec les besoins locaux en compétence encore non satisfaits. Les cibles de ces formations sont à la fois les jeunes sans aucun diplôme et ayant des difficultés à entrer dans l'emploi et à la fois les personnes plus âgées pour qui une formation peut leur permettre une reconversion vers des emplois non pourvus sur le territoire. <p>Les enjeux :</p>



	<p><u>Permettre une montée en compétences et en employabilité</u> : Accompagner les habitants du territoire dans le développement de compétences nécessaires pour accroître la compétitivité du territoire ;</p> <p><u>Réduire les fractures territoriales et les inégalités d'accès à l'emploi des plus fragiles</u> en permettant au plus grand nombre de se former</p> <p><u>Filières en tension</u> : redynamiser l'activité économique et l'attractivité du territoire en accompagnant la transformation des filières économiques, le développement de formations aux métiers de demain</p> <p><u>L'apprentissage</u> : favoriser l'inclusion et l'insertion professionnelle des jeunes en accompagnant le développement de l'apprentissage</p> <p><u>Positionner l'entreprise au cœur du projet de développement d'une offre de formation territoriale</u>, avec la réalisation d'études de faisabilité grâce une méthodologie structurée en évaluant les besoins des entreprises et en mobilisant le tissu économique, en s'appuyant sur des équipes pédagogiques en matière d'ingénierie de formation, en recherchant des partenaires extérieurs, en soutenant le lancement de la formation avec des actions de promotion et de communication.</p>
Partenaires	DREETS, Pôle emploi, Région, Département, partenaires de l'insertion, OPCO, organismes de formation, entreprises, Mission Locale et Cap emploi
Dépenses	Coût horaire des agents allant travailler sur le sujet : la responsable de la maison de l'économie, de l'emploi et de la formation du Pays Bellegardien (CCPB), la responsable de la formation et de la cité des métiers (CCPB), et éventuellement le chef de projet Petites villes de demain, ...
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	La réflexion pourrait débuter en 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Etudier dans quelle mesure des liens seront à établir avec le projet éducatif de territoire actuellement en cours de réactualisation
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison effective d'une réflexion sur le sujet
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Il y a deux sujets distincts mais qui plaident en faveur d'une telle réflexion : D'une part obtenir la création de nouvelles formations permettra à des jeunes et des adultes de se former localement, donc à un coût bien moindre que dans une autre ville, en plus sur des domaines liés à des besoins en compétence émis par les structures employeuses publiques et privées, à même de proposer offres de stage, alternance ou emploi.</p> <p>Et d'autre part le rayonnement d'une ville passe aussi par son offre de formation, infra-bac, bac, post-bac.</p>

FICHE ACTION N° 82

Aménager un nouveau local mis à disposition aux « Restos du Cœur »

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.B. Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi
Statut	réalisé
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône
Description de l'action	La Commune met à disposition depuis 2020 aux Restos du Cœur un local situé à proximité du centre commercial du Crédo, dans le quartier de Musinens, afin que cette association ait plus d'aisance pour la distribution alimentaire et y réalise ses autres activités (cours de français etc.). En 2022, la Commune a aménagé puis mis à disposition un local dans l'immeuble « Bellegarde industrie », afin que l'association puisse y déménager son dépôt alimentaire.
Partenaires	Restos du Cœur
Dépenses	Coûts des travaux : 32 000€ pour le dépôt et 500€ pour le local d'accueil
Plan de financement	autofinancement
Calendrier	Entrée dans les deux locaux déjà réalisée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-
Conséquence sur la fonction de centralité	Accompagner à relocaliser cette association qui a un rôle très important pour la vie, voire la survie d'une part de la population, a permis de maintenir du lien social et de pouvoir vivre dignement à plus de 120 familles.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 83

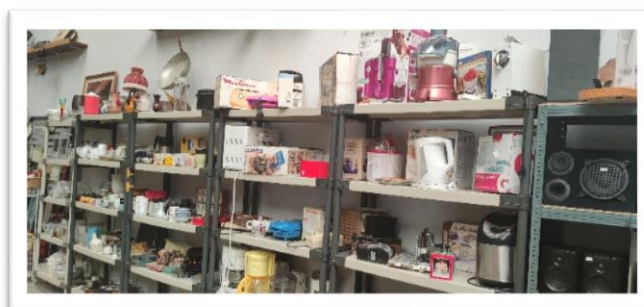
Implanter « La recyclerie du Pays Bellegardien » et accompagner l'association Alfa 3A pour la relocalisation de son chantier d'insertion Vêt'cœur

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.B. Développer la formation et encourager l'insertion par l'emploi
Statut	Engagée
Maître d'ouvrage	CCPB
Description de l'action	<p>La CCPB a signé une convention de partenariat avec la société ONYX ARA et l'association ALFA 3A/AGCR portant sur l'organisation d'une coopération vertueuse entre les 3 signataires afin de créer une recyclerie alimentée et développée sur le territoire de la CCPB, conformément aux principes énoncés par la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte du 17 août 2015.</p> <p>La CCPB a mis gracieusement un local à disposition de l'association ALFA 3A/AGCR pour le développement de la recyclerie, dans le cadre d'une structure d'insertion par l'activité économique.</p> <p>En octobre 2022, l'association Vêt'cœur, association pour l'insertion de personnes fragilisées, connaissant des difficultés de recherche d'emploi, basée à Valsershône a fusionné avec ALFA 3A.</p> <p>Vêt'cœur propose différents métiers supports en lien avec l'univers textile (couture, repassage, retouches, confection, broderie, blanchisserie ...). Les participants peuvent se (re) familiariser avec le monde du travail et ainsi faciliter leur réinsertion professionnelle. Une équipe encadrante est présente pour accompagner et aider ces personnes tout au long de leur parcours.</p> <p>Une partie du bâtiment dans lequel est implanté la recyclerie est proposé à ALFA 3A pour accueillir Vêt'cœur.</p> <p>Un seul et même bâtiment pourrait regrouper La Recyclerie et Vêt'cœur, ce qui leur permettrait de trouver des synergies. Les compétences de Vêt'cœur pourront notamment être sollicitées dans le cadre de la réparation d'articles vestimentaires arrivant en mauvais état à la recyclerie. La vente de ces différents articles, mais aussi des produits fabriqués par Vêt'cœur, est ensuite effectuée dans le réseau de boutiques de seconde mains.</p>
Partenaires	ALFA 3A et Onyx ARA
Dépenses prévisionnelles	Acquisition du bâtiment en 2014 pour 400 000€ Travaux de création du point de vente en lieu et place de bureaux : 20 670.00 €HT. Remplacement de certains aérothermes : 6 340 €HT.
Plan de financement prévisionnel	Cession du bâtiment à ALFA 3A
Calendrier	Courant 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnels embauchés / Fréquentation de la recyclerie et de Vêt'cœur



**Conséquence sur la
fonction de centralité**

Accompagnement de l'économie sociale et solidaire, afin d'aider à la réinsertion sociale et professionnelle, mais également à l'économie circulaire



Photos de la Recyclerie du Pays Bellegardien et de Vêt'cœur (2 du bas)

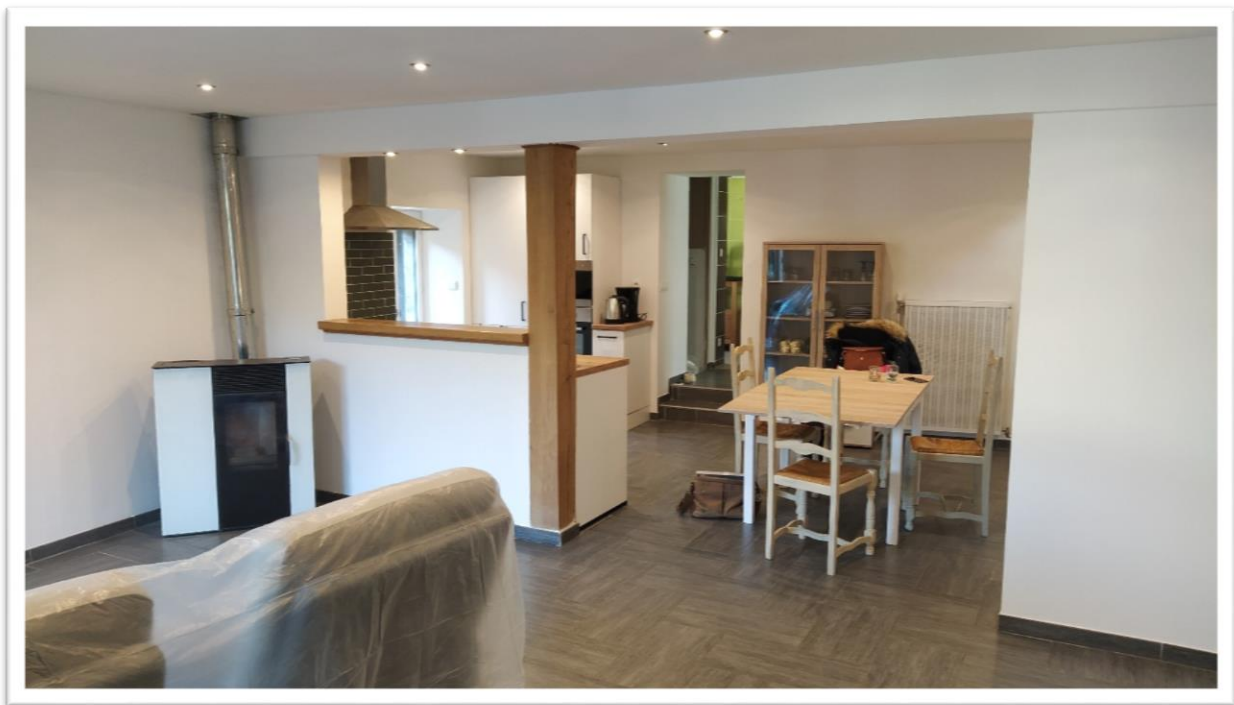
FICHE ACTION N°84

Accompagner la création des projets d'habitat inclusif

Orientation	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe	5.C. Améliorer la qualité de vie et d'accessibilité aux services pour tous les âges
Statut	En cours
Maîtres d'ouvrages	Commune de Valserhône et CCPB
Description de l'action	<p>Le contexte et l'accompagnement</p> <p>Madame Julie Petit porte un projet d'habitat inclusif dans le centre historique du bourg de la commune déléguée de Châtillon-en-Michaille. Cette maison partagée a pour but de créer un habitat collectif partagé pour des seniors fragilisés à partir de 65 ans, en utilisant le bâti existant, une maison qu'elle a achetée puis rénovée. Elle est actuellement en train de finir de l'aménager, tout en continuant à solliciter des subventions pour l'aider dans son projet.</p> <p>Le CLIC du Pays Bellegardien lui a donné différents conseils et informations. Puis la commune l'a soutenue pour la réponse à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du programme <i>Petites villes de demain</i>. De son côté, le service habitat lui a fourni différentes informations pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt. Malheureusement elle n'en a pas été lauréate, car son projet était déjà trop avancé par rapport à cet AMI.</p> <p>Les collectivités soutiendront d'éventuels autres projets d'habitat inclusif de la même manière.</p> <p>Le projet</p> <p>Le logement sera composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de parties privatives: chambres, salles d'eau et de toilettes • de parties communes: pièce de vie (cuisine, salon, salle à manger) / une buanderie/ salles de bains et toilettes/ toilette/... • d'un espace ouvert aux personnes extérieures (partenaires/ accompagnants) dit "Tiers lieux" <p>De plus, infirmière de profession, Madame Petit sera régulièrement dans la maison pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordinatrice du projet (partenariats, évolution de la maison, des activités etc.) • être un appui au quotidien pour les habitants (vie quotidienne et soutien à l'autonomie). • être présente pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie.
Partenaires	Julie Petit et l'association « La douce vie » (créée en janvier 2022)
Dépenses prévisionnelles	Aucune pour la CCPB ou la commune (mais demande de subvention en cours)
Calendrier	Accompagnement à la demande de la porteuse de projet ou de l'association sans limitation de durée
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Objet de la fiche-action 3.5 du contrat local de santé



Indicateurs de suivi et d'évaluation	-
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce type de projet permet à des séniors de continuer à vivre en autonomie, mais en collectivité et avec le support d'une animatrice. Le projet est donc de nature à contribuer à maintenir le lien social et intergénérationnel et le maintien à domicile de personnes sur le long terme. Ce projet pourrait rendre plus attractif le territoire, de par sa nouveauté notamment.
Annexes	



Photos de la maison partagée La douce vie

FICHE ACTION N°85

Mener des actions pour tisser des liens sociaux (liens intergénérationnels, cohésion sociale...)

Orientation	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe	5.C. Améliorer la qualité de vie et d'accessibilité aux services pour tous les âges
Statut	En projet
Maîtres d'ouvrages	Commune de Valserhône
Description de l'action	<p>La population de la commune de Valserhône est marquée par des écarts de revenus très importants, écarts s'accroissant dans un contexte d'attraction très forte de la Suisse et de ses forts salaires, alors même que les plus bas revenus sont fortement représentés sur Valserhône, et touchés de plein fouet par l'inflation importante depuis début 2022.</p> <p>De plus, les liens entre les différentes générations se distendent suite à différents événements, comme l'arrêt de projets communs entre différents établissements ou la fermeture de centres sociaux par exemple, conséquence de l'arrêt de la reconnaissance de certains quartiers dans la politique de la ville et ses moyens associés en 2014. Les générations ne se fréquentent presque plus, s'ignorent, voire font preuve de méfiance entre elles, car ne subsistent que des actions ponctuelles de faible ampleur.</p> <p>Il paraît donc nécessaire que ces liens ne disparaissent pas, au risque d'une fracture de la société entre générations et entre niveaux de revenus, pouvant causer une élévation de la délinquance par exemple. On peut également se poser la question d'une certaine « fracture » de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine entre ses hauts et son centre-ville.</p> <p>Le projet est de mettre en place un groupe de travail sur ces sujets afin d'éviter des effets potentiellement négatifs à moyen terme.</p> <p>Le contrat local de santé propose une action dédiée au lien intergénérationnel, à animer par la commune de Valserhône (3.5).</p> <p>L'association « L'Outil en Main », qui fait découvrir aux jeunes les métiers manuels et du patrimoine par des bénévoles, souvent retraités, peut aussi être une action à mettre en place¹. Dans le cadre de <i>Petites villes de demain</i>, la fédération nationale peut accompagner la commune à la création de cette association.</p> <p>L'association « Voisins Solidaires » propose aux élus de lancer un appel à la mobilisation solidaire et d'inviter leurs administrés à donner une heure par mois pour une action citoyenne ou solidaire, que ce soit pour la mairie, pour une association ou pour le voisinage à travers l'action l'heure civique².</p> <p>La CCPB et les communes de Valserhône et Injoux-Génissiat ont signé le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2022-2026, avec entre autres objectifs, la création d'un poste de Chargé(e) de coopération territoriale, qui pourrait jouer un rôle en la matière.</p> <p>Cependant, certains facteurs clé pourraient faciliter l'atteinte de des objectifs de « retissage » de liens, dont la mise en place d'espaces communs à toutes les populations.</p>

¹ Pour plus d'informations, voir <https://www.loutilenmain.fr/>

² Pour plus d'informations, voir <https://lheurecivique.fr/>



	<p>Ce pourrait être la re-cr�ation d'un centre social ou apparent� en centre-ville (maison de quartier, maison pour tous etc.), permettant de mixer, sur le m�me lieu, diff�rentes activit�s pour toutes classes sociales et g�n�rations.</p> <p>Ce pourrait �galement �tre la re-cr�ation d'une maison des jeunes et de la culture ou apparent�e, afin de permettre � l'ensemble des jeunes d'avoir un lieu de rencontre et d'activit�.</p> <p>La cr�ation d'un club des a�n�s pourrait aussi apporter une structuration d'activit�s pour les a�n�s, mais aussi un interlocuteur pour cr�er des activit�s interg�n�rationnelles.</p> <p>La r�flexion dans le plan-guide d'am�nagement du centre-ville, pourra �galement compl�ter les r�flexions sur des lieux ext�rieurs de rencontre et de d�tente des jeunes et moins jeunes dans le centre-ville (lieux de rencontre, lieux de sport tel qu'un skate-park etc.).</p>
Partenaires	<p>Commune de Valserh�ne : CCAS, maison de quartier de Musinens, centre de loisirs et service de la vie associative, futur(e) charg�(e) de coop�ration territoriale</p> <p>Communaut� de communes : CLIC</p> <p>CAF</p> <p>L'Etat (DDETS) en ce qui concerne la politique de la ville</p>
D�penses pr�visionnelles	<p>Pour le groupe de travail, ce sera du temps agent sur des postes d�j� existants.</p> <p>Si des d�cisions sont prises pour aller de l'avant en mati�re de Maison pour tous, de MJC ou de politique de la ville, des co�ts nouveaux apparaitront afin de cr�er puis animer ces structures.</p>
Plan de financement pr�visionnel	<p>Temps agent : d�j� compris dans le co�t des postes pour ceux d�j� en place. Co�t �valuer finement si certains projets prennent corps.</p> <p>Des nouveaux co-financements seraient disponibles si la commune b�n�fiait � nouveau de quartiers en politique de la ville.</p>
Calendrier	<p>Pour la fiche-action 3.5 du contrat local de sant� : 2025/2026</p> <p>Pour la politique de la ville, les nouveaux contrats devraient d�buter en 2023, mais aucune information n'a �t� fournie � ce jour</p>
Lien autres programmes et contrats territorialis�s	-
Indicateurs de suivi et d'�valuation	R�alisation effective d'actions pour tisser des liens entre les diff�rentes « cat�gories » de population de la commune
Cons�quence sur la fonction de centralit�	Le lien social, quelle que soit sa d�clinaison (interg�n�rationnel, entre cat�gories de revenus, entre quartiers etc.) concourt � maintenir une coh�sion sociale dans une ville et ainsi participer au bien vivre ensemble dans la cit�. Sans cette coh�sion, les risques de d�fiance, voire d'affrontement (pas n�cessairement au sens physique) sont cons�quents.

FICHE ACTION N° 86

Mettre en place un budget participatif au sein de la commune de Valserhône

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.D. Permettre aux citoyens de choisir des projets publics
Statut	Validée en bureau municipal en novembre 2022
Maître d'ouvrage	Commune de Valserhône Service pilote de projet : à déterminer
Description de l'action	Chaque année, prévoir une enveloppe budgétaire d'investissement pour la réalisation de projets issus directement de propositions d'habitants. Encourager l'échange avec la population.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget prévisionnel d'investissement : entre 20 000 et 50 000 € en 2023, à pérenniser chaque année Budget prévisionnel de fonctionnement (supports de communication...) : 5 000 € en 2023, à pérenniser chaque année
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	Lancement de la 1 ^{ère} campagne au 2 nd trimestre ou semestre 2023. A pérenniser chaque année.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets déposés Nombre de projets validés (répondant aux critères du règlement) et donc soumis au vote Nombre de votants Nombre de projets lauréats Nombre de projets lauréats concrétisés dans l'année
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place d'un budget participatif permettrait un échange plus direct entre la population et les élus, ainsi que l'implication plus directe des citoyens dans la décision publique.
Annexes	



FICHE ACTION N°87

Poursuivre la demande de modification du zonage B2 en B1, en vue de rendre la commune plus attractive pour les bailleurs sociaux et privés

Orientation stratégique	5. Pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire
Axe opérationnel	5.E. Faire évoluer le zonage des politiques de l'habitat de Valserhône
Statut	En cours
Maîtres d'ouvrages	Commune de Valserhône et CCPB
Description de l'action	<p>La commune de Valserhône est le pôle de centralité du sud-est du Grand Genève, et en est également sa porte d'entrée routière et ferroviaire par rapport à la France. Cette agglomération de 1 000 000 d'habitants sur 209 communes, dont plus de 400 000 du côté français de la frontière, au sein du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF) (120 communes). Cet espace de vie est parmi les plus dynamiques d'Europe, de par les emplois créés ou sa croissance démographique. En 2030, près de 1 200 000 habitants devraient habiter le Grand Genève en 2030, dont 520 000 dans le Genevois français. Mais ce développement exceptionnel s'accompagne d'une augmentation très forte du coût de l'immobilier, en Suisse où le coût était déjà très élevé, mais surtout en France avec une accélération très brutale depuis une vingtaine d'années. Le territoire est également marqué par de fortes disparités de revenu et de conditions de vie. La cohésion du territoire constitue donc un enjeu majeur.</p> <p>La Commune de Valserhône est actuellement classée en zone B2 au regard des politiques du logement. Le zonage emporte de nombreuses conséquences pour les acteurs, publics comme privés de l'aménagement du territoire. Ce zonage s'appuie sur les niveaux de loyers et de prix, ainsi que sur la tension des marchés locaux. Aujourd'hui, il apparaît que ce zonage est en dissonance avec la réalité du marché et des difficultés des acteurs immobiliers pour équilibrer leurs opérations.</p> <p>De ce fait, la commune de Valserhône et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien ont demandé à deux reprises la modification du zonage de B2 à B1 auprès de Monsieur le préfet de Région.</p> <p>La première fois en 2018, dans une lettre commune avec le président du PMGF. Et la seconde fois en 2022, dans une lettre, en simultané de la fédération des offices HLM de l'Ain (AURA HLM).</p> <p>Plusieurs arguments sont à mettre au crédit d'une évolution du zonage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de pôle de centralité et de développement de la commune au sein du Grand Genève, du fait de la concentration d'emplois, de logements et de services publics et privés (centre structurant d'équipements et de services (second niveau sur l'échelle de l'ANCT) en possédant les 2/3 des types d'équipements possibles de la base permanente des équipements). Les projets stratégiques du territoire favorisent l'urbanisation au sein des zones déjà urbanisées, afin de limiter la périurbanisation et l'artificialisation des sols. • Le rôle de nœud de communication que joue la commune, tant au niveau routier que ferroviaire, avec son pôle d'échange multimodal reliant par bus, trains TER, TGV, Léman express, les différentes centralités locales, mais aussi Grenoble, Lyon, Paris, Genève et la vallée blanche. • Forte augmentation du coût de l'immobilier les dernières années, suivant avec un certain décalage, le mouvement d'expansion extrêmement fort des prix sur le Genevois français. Actuellement un bien immobilier est à 80% acheté par un travailleur frontalier, la nécessité de logements à prix abordables et sociaux



	<p>devient de plus en plus indispensable (logement intermédiaire ou dispositif Pinel par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autres communes du Genevois français de taille comparable sont toutes en A ou B1. De plus, certaines communes, jouxtant Valserhône en B1, malgré un niveau de tension et de prix similaires.
Partenaires	<p>AURA-HLM Pôle métropolitain du Genevois français Direction Départementale des Territoires Préfecture de l'Ain et d'Auvergne-Rhône-Alpes</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Aucune pour la CCPB ou la commune, hormis le temps agent pour rédiger les différentes demandes, suivre le dossier et participer aux réunions idoines</p>
Calendrier	<p>Première demande en 2018 Seconde demande en 2022 Retour espéré courant 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>-</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Acceptation de la demande d'évolution du zonage</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Si cette évolution était validée par le Ministère, alors la commune de Valserhône deviendrait beaucoup plus attractive pour les bailleurs sociaux, les opérateurs de logement intermédiaire, mais aussi permettrait l'investissement Pinel par exemple, ce qui aurait un effet très important sur la construction, au moment où le Genevois français accueille plus de 10 000 nouveaux habitants chaque année et où la France manque de logements.</p>
Annexes	